



COMMUNE LE BÉMONT

Secrétariat communal – Au Village 28, 2360 Le Bémont

Tél. 032 951 22 82 – Mail : secretariat@lebemont.ch – www.lebemont.ch

Février 2026

Information à la population

Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Séance d'information publique

10 mars 2026 à 19h30

École du Bémont (Au Village 28, sous-sol)

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons cordialement à participer à la séance d'information publique au sujet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) du Bémont.

Cette démarche, initiée par les Autorités communales en 2022, doit permettre de disposer d'un nouvel instrument au service du développement territorial conforme aux bases légales fédérales et cantonales en la matière. Pour se faire, elles se sont adjointes les services du bureau Rolf Eschmann SA à Glovelier, mandaté pour ce projet.

Le contexte dans lequel s'insère l'aménagement du territoire a fortement évolué ces dernières années, suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée en 2013. Les Autorités communales doivent aujourd'hui penser leur développement d'abord en termes de densification, de valorisation des parcelles libres et disponibles ou encore de réhabilitation / rénovation des volumes construits. L'enjeu principal de la révision du PAL du Bémont réside ainsi dans le redimensionnement de la zone à bâtir, afin de correspondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT. Les analyses ont démontré que la zone à bâtir du Bémont était surdimensionnée, impliquant une réduction.

Les adaptations à apporter à la zone à bâtir – changements d'affectation et restitutions à la zone agricole – ont été évaluées par le conseil communal avec l'appui du mandataire. Toutes ces propositions seront discutées avec les propriétaires concernés, afin de les associer à la démarche et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs intentions.

La présentation publique du 10 mars 2026 sera ainsi l'occasion de passer en revue les différents changements d'affectation portés au plan de zones, ainsi que la vision stratégique du développement territorial du Bémont, formulée dans le plan directeur communal, et quelques éléments généraux à propos du règlement communal sur les constructions.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour examen préalable puis déposé publiquement.

Le Bémont, le 18 février 2026

Le Conseil communal